

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

2022 - 55

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**  
**Mairie de LA CHAISE-DIEU****Séance du 20 juillet 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 13 juillet 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	13
- présents :	8
- votants :	11
- absents :	2

**Liste des membres :** M. BRIVADIS André, Maire ; M. GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M BLANCHEFORT Fabien, Adjoints, M. SPECCEL Gérard, M MARION Olivier, M VIALANEIX Bernard.**Procuration :**

Mme SCIORTINO Pascale a donné procuration à M. SPECCEL Gérard

M. PHILIPON Pierre a donné procuration à M. MARION Olivier

M. PHILBEE Paul a donné procuration à M. GIBERT Stéphane

Absents :

M. FAIVRE Thierry

M. WENGER Stéphane

**Secrétaire de séance : Mme SAVINEL Armelle****2022 – 55 : Subvention Parc Livradois Forez**

Monsieur le Maire explique que la commune de la Chaise-Dieu a adhéré au Syndicat du Parc Livradois Forez, qu'un courrier en date du 14 juin 2022 expose que les contributeurs financiers du Parc, Région Auvergne Rhône Alpes et Département du Puy de Dôme ont baissé les dotations, dans ce contexte le Syndicat du Parc a besoin de stabiliser son autofinancement.

Pour 2023 la contribution sera basée sur le principe de solidarité entre les communes les plus peuplées et celles comportant peu d'habitants.

Il est établi 5 tranches de population et de cotisation afférente.

Pour la commune de la Chaise Dieu cela représente 2,66€ par habitant de cotisation 2023 pour les communes de moins de 1000 habitant (tranche la plus basse) elle était de 2,10€ en 2022.

Après en avoir délibéré et voté (9 voix « pour », 2 voix « abstention »), le conseil municipal décide :

- De payer la cotisation 2023 au Parc Livradois Forez à hauteur de 2,66€ par habitant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS

Le secrétaire de séance

Armelle SAVINEL

